

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2024/11/21-13
Du conseil municipal du 21 novembre 2024

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20241128-DEL20241121-13-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame FORNERET Sarah qui donne pouvoir à Madame ROUCHERE Anne-Marie, Madame GALMEL Isabelle qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Monsieur JARDIN Rodolphe

Absent(s) : non excusés : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 3

Votants : 15

Madame LECONTE Marie-France a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE A ENTAMER DES NEGOCIATIONS POUR LE
PROJET D'ACQUISITION DU BÂTIMENT PRIVE SIS 6 ROUTE DE COUTANCES –
BRICQUEVILLE LA BLOUETTE**

Le bâtiment sis 6 route de Coutances à Bricqueville la Blouette et les parcelles attenantes sont mises en vente. Ce bien immobilier jouxte la mairie et est idéalement situé sur l'axe principal ; il pourrait être utilisé pour des projets futurs de la commune (atelier communal, commerce, logements...).

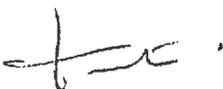
Les projets ne sont pas encore définis mais la commune ne souhaite pas manquer cette opportunité.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à mener des négociations en vue de l'acquisition de ce bien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **DONNER** son accord à Monsieur le Maire à entamer des négociations.

La secrétaire de séance
Marie-France LECONTE



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le
Publication sur le site internet le

2 8 NOV. 2024

2 8 NOV. 2024